Actualité Nos parutions

Régions

Communes ∨

Sport

JO 2024

Annonces ∨







ENTRETIEN. #MeToo hôpital, sanctions... Le président du Conseil de l'Ordre des médecins s'exprime

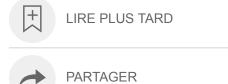
Alors que la parole se libère, le président du Conseil national de l'Ordre des médecins, le docteur François Arnault, réagit pour la première fois auprès de « Ouest-France » aux violences sexistes et sexuelles dans le milieu hospitalier.

Ouest-France Propos recueillis par Camille SELLIER.

Publié le 27/05/2024 à 19h00

Lire le journal

Offrir l'article







Pour la première fois depuis le début du mouvement #MeToo hôpital, le docteur

François Arnault, président du Conseil national de l'Ordre des médecins, prend la parole. Mesures contre les violences sexistes et sexuelles à l'hôpital, sanctions ordinales, dénonciation de la culture carabine... Il détaille sa position auprès de Ouest-France. Depuis la prise de parole de l'infectiologue Karine Lacombe, la parole se libère à

l'hôpital. Qu'en pensez-vous ? L'importance de cette libération de la parole est fondamentale. Ce qui était accepté par

tout le système hospitalier comme étant dans la nature des choses apparaît maintenant

comme un état de fait et de pensée qui est tout à fait inacceptable. Je me réjouis de

cette prise de conscience parce qu'elle est indispensable, autant qu'elle l'est dans le

la société, dont les médecins font partie. Il est évident qu'il faut en tirer toutes les

monde de la télévision ou du cinéma, et chez un certain nombre de grands acteurs de

conséquences. C'est le rôle de l'Ordre d'analyser d'abord, ensuite de donner un avis puis de prendre des mesures pour essayer de se débarrasser de ce fléau. La vice-présidente, Dr Marie-Pierre Glaviano-Ceccaldi, a conduit le Conseil national contre les violences intrafamiliales. Ce travail, qui était initialement destiné à protéger les victimes dans les familles, a très vite évolué vers un élargissement de cette mise en alerte englobant les violences sexuelles et sexistes. C'est absolument impossible qu'on tolère que les patients soient victimes de comportements inadaptés, et scandaleux que

contre les violences sexistes et sexuelles, 78 % des femmes médecins disent avoir été victimes de comportements sexistes, 30 % d'entre elles déclarent avoir subi aussi des gestes inappropriés à connotation sexuelle. Comment réagissezvous face à ces chiffres ? Ces chiffres m'effraient mais ils sont vrais. L'Ordre doit aussi se baser sur ses propres

données. J'ai donc demandé de procéder à une enquête professionnelle auprès des

médecins, concernant les violences sexuelles et sexistes ainsi que sur les violences

subies. Cette enquête débutera au mois de juin. Nous aurons les résultats au mois

tout court dans la profession, qui ont été constatées par les professionnels ou qu'ils ont

les médecins ou les soignants entre eux aient des attitudes de la sorte. Il faut réagir.

Selon le dernier baromètre de l'association Donner des Elles à la santé, qui lutte

d'octobre. C'est un engagement que nous devons avoir vis-à-vis de la profession. Lire aussi: #MeToo hôpital. « Dès nos formations, c'est comme si on nous acclimatait aux violences »

beaucoup de soignantes ou de syndicats étudiants. Un climat d'omerta règne-t-il à l'hôpital? Je ne l'ai pas constaté à titre personnel mais ce n'est pas pour ça que ça n'existe pas.

C'est clair, ça existe, c'est indiscutable. L'omerta est un phénomène collectif qui se

important. Parfois, certaines affaires sont portées à la connaissance du public et de

produit dans tous les milieux. Mais la parole se libère et c'est vraiment très

La crainte de la hiérarchie et la peur de représailles sont dénoncées par

l'Ordre dans la presse. Nous les apprenons comme cela, sans qu'il n'y ait eu de plaintes directes auprès de nous. Nous pouvons décider de les signaler à la Chambre disciplinaire de première instance, cependant nous n'avons pas de pouvoir d'enquête à l'Ordre. Quoi qu'il en soit, je pense que nous le faisons de façon insuffisante. 66 Exercer la médecine et manquer à la probité et à la

moralité, ce n'est pas compatible.

affaires de violences sexistes et sexuelles. Les choses ont-elles changé? Ce rapport a été très important pour l'Ordre. Il a mis en lumière nos insuffisances, à la

fois dans le nombre et également dans les quantums de sanctions disciplinaires au

Dans son rapport de 2019, la Cour des comptes dénonçait des sanctions

disciplinaires à géométrie variable face aux sanctions judiciaires dans les

regard des sanctions pénales. Mais quelques fois, c'est l'inverse aussi. Le disciplinaire sanctionne davantage que le pénal. Ce n'est pas une règle, mais globalement, je considère que c'est sûrement un axe de travail et d'amélioration du fonctionnement de l'Ordre qui est indiscutable. Nous y travaillons, et c'est la politique qui est menée depuis deux ans. Qu'est-ce que met en place l'Ordre? Nous avons bien acté qu'exercer la médecine et manquer à la probité et à la moralité,

ce n'est pas compatible. Nous avons mis en place un certain nombre de moyens.

D'abord, nous avons créé une Commission nationale qui permet de recueillir les

plaintes avec un logiciel dédié. Le travail de cette commission est d'analyser toutes les

départementaux. Dans certains cas, l'Ordre national vient en soutien des conseils départementaux. Il nous arrive aussi de faire appel quand les quantums des sanctions disciplinaires sont insuffisants.

plaintes des patients ou des médecins qui sont adressées aux conseils

Lire aussi: ENTRETIEN. Karine Lacombe, infectiologue: « On a toutes subi le sexisme à l'hôpital et à la fac » Quel est l'objectif? L'objectif est qu'un médecin qui manque à la moralité et à la probité ne puisse pas

exercer la médecine si les faits pour lesquels il est condamné sont suffisamment

graves, s'il a été condamné pour des crimes jugés définitivement. Pour cela, on a

donné un cadre à tous les conseils départementaux. Une fiche donne toutes les

conditions dans lesquelles l'inscription auprès d'un Conseil départemental ne doit pas être acceptée. Il existe cependant toujours des procédures d'appels auprès de la formation restreinte régionale, puis la formation restreinte nationale, et le Conseil d'État. La chambre disciplinaire est indépendante de l'Ordre. Jusqu'alors, nous n'avions pas abordé le problème des étudiants en médecine qui avaient des comportements déviants et qui pouvaient, au cours de leurs études, commettre des actes susceptibles d'être poursuivis devant la justice, voire même

devant des Cours d'assises pour des faits criminels. Désormais, nous affirmons

clairement que les étudiants qui, au cours de leurs études seraient sanctionnés

qu'il y aurait une information aux étudiants en deuxième année pour les mettre en garde. La circulaire est applicable dès maintenant. Lire aussi : Scandale #MeToo à l'hôpital : « Il était temps que quelqu'un brise le silence » Fresques pornographiques, chants paillards... La culture carabine instaurée

dans le milieu hospitalier est pointée du doigt. Pensez-vous qu'il faut faire

La société nous dit que ce n'est plus acceptable, et je soutiens cela. Ce n'est pas

les femmes pendant leurs études. Cela nuit à certaines futures consœurs et aux

acceptable qu'il y ait certaines pratiques pénalisantes et humiliantes, notamment pour

confrères qui sont maltraités par ces coutumes. Sincèrement, il faut que ça s'arrête. En

évoluer ces traditions?

la profession médicale.

pénalement pour des crimes jugés définitivement, ne pourront pas exercer la médecine

selon la volonté de l'Ordre. Il a été convenu avec les doyens des facultés de médecine

revanche, cela ne dépend pas des missions de l'Ordre. Maintenant, c'est aux directeurs d'établissements et aux universitaires de prendre leur responsabilité aussi. Les fresques, elles, doivent disparaître. C'est sexiste et il faut les supprimer indiscutablement. Dans un entretien à Paris-Match, l'ancienne ministre de la Santé, Agnès Buzyn, a affirmé que l'Ordre avait « trop souvent protégé les comportements violents, notamment des harceleurs, et en attaquant ceux qui les dénonçaient ». Que lui répondez-vous?

Ce qu'elle a subi doit être pris en compte. Ce que je regrette simplement, c'est qu'en

tant que ministre de la Santé, elle n'ait pas commencé ce combat alors qu'elle avait le

pouvoir pour le faire. À l'époque, j'étais déjà au bureau du Conseil national et je ne me

également mon prédécesseur d'avoir tenu des propos que je ne peux pas imaginer être

rappelle pas qu'elle nous ait saisis de ces insuffisances ordinales. Elle accuse

vrais (un manque de parité à l'Ordre, « à cause des femmes occupées avec leurs

enfants », N.D.L.R.). Je connais l'engagement personnel du président qui m'a précédé pour la défense des femmes. Son combat a été notamment d'obtenir la parité dans la représentation et la parité dans la gouvernance à l'Ordre. Par contre, si Agnès Buzyn fait partie des voix qui peuvent se faire entendre dans la société pour que cette évolution se fasse plus vite, très bien, j'entends ce qu'elle dit. Nous allons dans ce sens. 66 Toutes les plaintes doivent être traitées de manière transparente >> Jusqu'ici, des sanctions ordinales ont-elles été prises par le Conseil de l'Ordre pour des faits de violences sexistes et sexuelles ?

Il y a des radiations, des sanctions, des interdictions d'exercice. Les chiffres sont

La déléguée générale de la Fédération hospitalière de France, Zaynab Riet, a

insuffisants, c'est indiscutable. Nous ne faisons pas tout bien. Dans le contexte général

de prise de conscience, l'Ordre a un rôle essentiel à jouer pour moraliser et normaliser

appelé dans Ouest-France, à plus de nominations des femmes à des postes à responsabilité. L'Ordre va-t-il dans ce sens ? Nous avons près de 60 % de femmes médecins dans la profession. C'est une progression importante. À l'Ordre, c'est la parité et ça restera comme ça. J'ai présidé, le jour de mon élection, le premier Conseil national à parité. Ayant été conseiller ordinal

s'équilibrer. Avez-vous échangé avec le ministre de la Santé, Frédéric Valletoux, qui avait annoncé des rencontres avec les différents acteurs de la santé ? Oui, la présidente de la section éthique et déontologie de l'Ordre, le Dr Anne-Marie

Trarieux, était présente et a fait valoir l'ensemble du dispositif qu'on souhaite mettre en

place. Le ministre de la Santé a conduit la réunion pour que l'issue soit la construction

pendant 30 ans, j'en mesure tout l'intérêt et l'importance. La gouvernance va

de mesures qui permettent de faire cesser ces comportements. Nous avons apporté notre contribution et nous serons à ses côtés pour construire cette réponse. Quel est votre but à la présidence du Conseil de l'Ordre ?

Toutes les plaintes doivent être traitées de manière transparente. Il me reste un an de mandat, c'est mon objectif sur ce sujet. J'espère que le problème des violences sexuelles et sexistes va disparaître. S'il y a une prise de conscience générale, et grâce à la féminisation de la profession, je pense qu'on a de bonnes chances d'y parvenir. Il faut se donner une obligation d'y parvenir en pensant aux victimes. Les mauvais esprits et les mauvais acteurs doivent quitter cette profession. C'est indispensable que la

Hôpital

population garde confiance en les médecins.

Santé

Violences

Violence sexuelle

Société

Actualité e

Newsletter Médecine et Santé Votre e-mail, avec votre consentement, est utilisé par Ouest-France pour recevoir notre newsletter. En savoir plus.

Suivez-nous **f** O

SITES D'ACTUALITÉ

Presse Océan Le Maine-libre Autres sites du groupe Mon compte Contactez-nous FAQ Rejoignez-nous Ouest-France Solidarité Archives du site Egalité professionnelle Modifier mes choix de cookies Gérer le service Utiq

Code Promo Emma Matelas Code Promo Deliveroo Code Promo H&M Code Promo Booking Code Promo Boohoo Code Promo Uber Eats Comparateur Guide d'achat **Bons Plans Cdiscount** Bons Plans Canal+

Les applications mobiles du groupe SIPA Ouest-France disponibles en téléchargement

☐ jadetourron@gmail.com

OK

Ouest-France Appli Android Ouest-France Appli iOS Ouest-France Courrier de l'Ouest

SERVICES

Tous les services

SHOPPING

Mentions légales | Données personnelles | Cookies | CGU | Qui sommes-nous ? | Tarifs de références | Charte utilisateur | Plan des élections | © Ouest-France